

Adresse du conseil général de la commune de Pierrelatte (Drôme),
lors de la séance du 7 frimaire an III (27 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Pierrelatte (Drôme), lors de la séance du 7 frimaire an III (27 novembre 1794).
In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. pp. 232-233;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19782_t1_0232_0000_7

Fichier pdf généré le 15/07/2019

a

[*Les administrateurs du district de Forcalquier à la Convention nationale, Forcalquier, le 25 brumaire an III*] (5)

Représentans,

L'humanité reléguée dans nos livres étoit devenue une maxime surannée dont la pratique étoit interdite. Repoussée par la main des conspirateurs, blottie dans le cœur des français. Vos principes restoient sans espoir, les vertus en exil abandonnoient aux crimes couverts de leurs dehors, le soin de recueillir les hommages friponnés et les pleurs qu'elles donnoient à l'innocence victimée.

Mais votre courage a renversé ces divinités cruelles à la suavité desquelles le sang des hommes valoit les parfums de l'Arabie. Leurs autels sont détruits et vous avés arraché pour jamais par votre sublime adresse le masque à leurs prêtres et leurs complices. La vertu, la justice osent enfin se produire et enlever à leurs simulacres les armes sanglantes dont ils s'étoient chargés comme de furies. L'humanité a repris ses droits, les larmes ne sont plus le pain journalier des français, leurs âmes s'ouvrent aux jouissances les plus douces. Le crime seul scellé de l'ignominie portera sur l'échafaud la tête courbée par les remords. La liberté, l'égalité sont vraiment aujourd'hui sur le sol de la République, et tous ces biens sont votre ouvrage, aussi tous les cœurs sont pour vous. La reconnaissance est un sentiment général, vos lois sont et seront le guide des habitans de ce district, votre conduite notre modèle, vos personnes notre palladium, et nous croyons toucher au bonheur que la nature nous filoit par vos mains.

Vive la République, vive la Convention.

Suivent 6 signatures.

b

[*Les membres composant le comité révolutionnaire du district de Montaignut à la Convention nationale, s.l.n.d.*] (6)

L'amour de la patrie se manifeste dans tout son essor, dans l'ère régénératrice qui date du 9 thermidor, la France est rendue à la liberté, et enfin elle est en république depuis qu'elle est délivrée de ces barbares oppresseurs, il ne reste plus qu'à venger la patrie des outrages qu'elle a reçus par la conduite des agens du terrorisme, aussi bien l'air que se plaît à savourer la France ne sauroit plus leur convenir; que justice en soit donc faite.

Législateurs, constants amis du peuple, la patrie vous tient compte des principes que vous avés proclamés, elle s'applaudit de votre énergie véritablement révolutionnaire, notre départe-

ment en a vu la pratique dans le représentant qui vient de la parcourir.

Si l'expérience nous avoit manquée jusqu'alors, nous venons de l'acquérir dans son suprême degré de consommation; les diverses chances de la Révolution présentent dans tout son épurement le parallèle de la vertu avec la perversité, ce thermomètre du cœur humain est un guide infallible pour ce qui nous reste à parcourir de notre carrière; il ne vous faut donc qu'en faire usage avec une vigilance continue.

Écartés de la chose publique tout ce qui, s'inclinant sous de séduisantes apparences, a jusqu'alors si cruellement abusé le peuple; maintenez le droit, si simple, si naturel, de manifester librement son vœu; écrasés sans remission, mais d'une manière digne de la majesté d'une nation libre, tout ce qui oseroit encore rivaliser d'autorité légitime; donnez nous des lois exemptes d'arbitraire et qui puissent uniformément s'exécuter partout: ainsi vous verrez bientôt la Révolution à son terme et le peuple jouir d'une existence qu'il commence à chérir; ainsi donc, vous verrez bientôt s'épanouir la phantôme du pouvoir des despotes étrangers et leurs sujets devenus libres, accourir se ranger sous les auspices de l'oriflamme tricolore. Le but du peuple est le bonheur et l'immortalité l'appanage de celui qui y contribue.

Vive la République, vive la Convention nationale.

Suivent 9 signatures.

[*Le conseil général de la commune d'Orgelet à la Convention nationale, s.l.n.d.*] (7)

Citoyens représentans,

Elle a été lue et relue dans les assemblées de cette commune, entendue avec ravissement toujours applaudie avec enthousiasme, votre sublime adresse au peuple français, ce manifeste de la vertu contre le crime. Les larmes de la reconnaissance sont coulées et les cris de vive la république, vive la Convention nationale, périssent la tyrannie et les tyrans ont été mille fois répétés.

Ils sont gravés dans nos cœurs les principes consolants que cette adresse renferme, nous avons tous juré de les mettre en pratique, et de les défendre jusqu'au dernier soupir.

Courage, sages représentans, restés à votre poste pour le bonheur des français.

Suivent 46 signatures.

d

[*Le conseil général de la commune de Pierrelatte à la Convention nationale, Pierrelatte, le 16 brumaire an III*] (8)

(5) C 328 (1), pl. 1447, p. 24.

(6) C 328 (1), pl. 1447, p. 25.

(7) C 328 (1), pl. 1447, p. 27.

(8) C 328 (1), pl. 1447, p. 28.

Citoyens représentans,

Nous avons reçu votre sublime adresse au peuple français, nous l'avons publiée dans cette commune, nos concitoyens l'ont accueillie avec joye et enthousiasme, les cris de vive la République, vive la Convention nationale, se fesoient retentir de toutes parts.

Qu'ils viennent maintenant ces hommes pervers, ces intrigans qui sous le dehors du patriotisme, couvent la tyrannie et le crime, nous leur apprendrons que la terreur n'est point à l'ordre du jour, que nos forces ne sont plus enchainées.

Continués, citoyens représentans, de soutenir avec votre même fermeté, le système que vous avés adopté, forcés au silence et faire rentrer dans le néant ces vils agitateurs, ces hommes de sang qui n'empruntent le patriotisme que pour avoir des places.

Ce que nous venons de dire, n'est que l'analyse et l'heureux résultat des principes de justice et d'humanité, qui se trouvent dans votre adresse. Daignés, citoyens représentans, recevoir l'expression de nos cœurs et de notre reconnaissance, ainsi que l'assurance de nôtre entier dévouement à la Convention nationale, à laquelle nous jurons soumission et fidélité.

Vive la République, vive la Convention nationale.

CONSTANTIN, *maire*, BOUVIER, LAMBERT, GUBUS, CEYAND, SERMAND, *officiers municipaux*, FAURE, *agent national et 11 signatures de notables.*

e

[*Les maire, officiers municipaux, notables, agent national composant le conseil général et autres habitans de la commune de Moux à la Convention nationale, Moux, le 10 brumaire an III*] (9)

Liberté, Égalité, Fraternité ou la mort.

Représentants du peuple,

Une première lecture de votre adresse au peuple français dans notre assemblée de décadi dernier n'avoit fait qu'une légère impression sur nos esprits trop longtemps comprimés par la terreur.

Nous venons d'en entendre une seconde lecture à notre assemblée de ce jour, nous y voyons avec la satisfaction la plus vive la caractère ferme et prononcé de nos dignes représentans, s'élevant contre tout système d'oppression, nous y voyons les principes de sagesse, de justice et d'humanité qui caractérisent le législateur, nous y reconnaissons enfin les pères de la patrie.

Oui, législateurs, comme vous nous considérons et considérerons comme ennemi de la France, tout homme qui attaqueroit directement ou indirectement la liberté, l'égalité, l'unité, l'indivisibilité de la République ; nous aurons en exé-

crution ces faux patriotes qui s'étoient proposés de faire des français un peuple d'antropophages, en nous parlant sans cesse de sang et d'échafauds. Nous serons en garde contre toutes insinuations perfides propres à nous conduire à l'adulation d'aucun individu quelconque ; nous ne reconnoissons d'autres pouvoir, nous n'exécuterons d'autres loix que celles qui seront le résultat de vos sages délibérations, nous dénoncerons courageusement tout individu, toute autorité qui voudroit substituer sa volonté à la loi.

Continués législateurs, restés à votre poste jusqu'à l'entier anéantissement de tous les ennemis tant intérieurs qu'extérieurs de la République, si nous pouvons vous être utiles, nos cœurs sont à vous, nos bras à la patrie.

Suivent 22 signatures dont celle de THIBAUT, agent national.

f

[*Extrait du registre de la société populaire de Tagnon, Tagnon, le 12 brumaire an III*] (10)

La société populaire du canton de Tagnon assemblée extraordinairement au lieu de ses séances : le président a fait lecture de l'adresse de la Convention nationale au peuple français en date du 18 vendémiaire dernier qui a été couverte d'applaudissemens. La société reconnoissant que tant que le peuple et la Convention ne feront qu'un, les héritiers des crimes de Robespierre auront beau s'agiter pour ébranler la République, jamais ils n'en viendront à bout. Ils savent comme le tyran a été puni, eh bien, la même peine les attend ; le peuple ne souffrira pas qu'aucune autorité particulière usurpe les pouvoirs dont la Convention est revetue. Il a été arrêté à l'unanimité que copie du procès-verbal de la séance sera envoyée à la Convention nationale, que la société l'invite de rester à son poste jusqu'au moment où la Révolution sera consommée.

Signé au registre, LANGLOIS, président et LANDRAGIN, secrétaire.

Pour copie conforme, LANGLOIS, président, en l'absence du secrétaire.

g

[*La société populaire de la commune de Saint-Riquier à la Convention nationale, Saint-Riquier, le 17 brumaire an III*] (11)

Citoyens représentans,

Votre sublime adresse au peuple française nous étant parvenue, lecture en a été faite dans notre société, elle a excité dans tous les cœurs la

(9) C 328 (1), pl. 1447, p. 26.

(10) C 328 (2), pl. 1457, p. 30.

(11) C 328 (2), pl. 1457, p. 29.